

que Jeanne d'Esparre, malgré sa jeunesse, son inexpérience de la vie et les hésitations et les faiblesses de sa conduite, en face de la volonté persistante de son tuteur, Me Forté !

S'il ne s'était agi que d'elle, peut être, certainement même, elle se fût, après une première protestation indignée, renfermée dans un silence dédaigneux, refusant de répondre, refusant de se défendre, jugeant que ce serait s'abaisser que de discuter une accusation aussi monstrueuse.

Mais quand elle vit qu'il s'agissait surtout de Robert, que c'était sur lui qu'on accumulait les charges les plus graves, et que c'était sa tête à lui qui était en jeu, au moins autant que la sienne, à elle, quand elle vit que c'était de l'amour de Robert pour elle et de son amour, à elle, pour Robert qu'on se servait, afin de les accabler, tout son être se révolta et elle se jura de le sauver, ou, du moins de lutter jusqu'au bout pour essayer de le sauver.

« C'est parce qu'il m'aime qu'on l'accuse ! se disait-elle. Et c'est mon amour qui menace son honneur et sa vie. Oh ! cela ne sera pas ! »

Alors, elle se redressa :

— Oui, dit-elle fièrement au juge d'instruction stupéfait d'une pareille audace, oui, M. Robert Dauray m'aimait et il m'aime, comme je l'aimais et comme je l'aime ! Oui, il m'aimait à mourir du désespoir de me perdre, de ne savoir le femme d'un autre, comme je serais morte, moi, du désespoir que me causait ce mariage.

Mais Robert est l'homme le plus délicat, le plus noble et le meilleur que je connaisse. C'est pour cela que je suis fière d'être aimée par lui !

« Oui, il m'aimait plus que la vie. Mais il y a une chose qu'il aimait plus que moi.

Son honneur et sa dignité ! C'est pour cela qu'il renonçait à moi, quand il n'avait qu'un mot à dire pour que je devinsse sa femme.

« Mais j'étais noble ; mais j'étais riche. On le lui a dit. Il a cru qu'on attribuerait son amour pour moi à quelque calcul dégradant d'intérêt. Et il a renoncé à moi pour que nul ne pût soupçonner son caractère.

« Moi, j'ai été faible. Oh ! combien je le regrette aujourd'hui ! Ne me sentant pas soutenue par lui, habituée, comme toute jeune fille, à l'obéissance passive ; n'ayant point de mère à qui me confier et qui m'eût guidée, m'encouragée, qui, certes, ne m'eût pas sacrifiée, ayant pour des menaces de mon tuteur qui me disait que le comte de Noiville tuerait le docteur Robert, si je ne consentais pas à ce mariage, j'ai cédé.

« C'est là mon tort, c'est là mon crime, le seul que j'aie commis ; de même que son seul crime à lui, c'est d'avoir été trop délicat ! »

Alors, entrant dans le détail de son amour pour Robert, elle raconta, par le menu, comment ils s'étaient connus ! Ne niant point avoir été chez lui, faisait ressortir l'héroïsme de la conduite du jeune homme, lorsqu'il lui avait sauvé la vie, après sa chute dans la Marne ; lorsque, l'ayant chez sa mère, il pouvait encore la décider à résister aux volontés de son tuteur.

Monsieur Didier de la Tour écoutait tout cela, en homme dont le siège est fait, dont le parti est pris. Tous ces faits, il les connaissait. Ils ne lui apprenaient rien de nouveau.

On pouvait les interpréter de deux façons : ou admettre l'interprétation de Jeanne ; c'est-à-dire, admettre que Robert était un modèle de délicatesse et de fierté, même exagérée ! Ou

prétendre que lui seul ayant intérêt à frapper le comte de Noiville, soit par cupidité, soit par jalousie, c'était à ces deux sentiments que Robert avait cédé en assassinant le mari de Jeanne.

Or, c'était là que s'en tenait le juge d'instruction ; et malheureusement tout orime demandant un motif, dans l'état de choses, il n'y avait que Robert et Jeanne qui pussent avoir eu un motif de tuer Gérard de Noiville ; de même que le crime ne pouvant avoir été commis qu'avec la complicité d'une personne habitant l'hôtel de la rue de l'Université, il paraissait que cette personne ne pouvait être que Jeanne.

XXIV.

Jusque là, tout avait marché au gré de l'accusation ; tout avait contribué à confirmer M. Didier de la Tour dans sa conviction ; tout s'était réuni et combiné pour démontrer la culpabilité des prévenus.

Tant que le juge d'instruction n'avait eu affaire qu'aux témoins interrogés par lui ; tant qu'il n'avait eu affaire qu'à la comtesse de Noiville, tant qu'il ne s'était agi que de mettre en lumière l'amour réciproque du docteur et de la veuve de la victime, tout avait marché comme sur des roulettes.

Mais quand le magistrat instructeur se trouva en face de Robert lui-même, les choses changèrent un peu d'aspect et M. Didier de la Tour put s'apercevoir qu'il avait, ainsi qu'on dit vulgairement, mangé son pain blanc le premier.

Robert, en effet, était un homme fort intelligent, fort résolu, plein de sang-froid, lorsque son cœur n'était pas en jeu, lorsque son amour pour Jeanne ne lui était pas sa liberté d'esprit, et ne le brisait pas, par la douleur, le laissant plus faible qu'un enfant.

D'autre part, du moment où il n'avait plus à cacher son amour pour mademoiselle d'Esparre, il lui devenait possible d'expliquer sa présence sous les fenêtres de la comtesse à l'heure, au moment où s'accomplissait le crime.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883—No. 207.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit. — Un an, \$1 00, six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents, 10 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédierons tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les files complètes (brochées) des années 1831, 1832 et 1833, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (le 1er janvier 1830), et que nous fournirons sur demande :

PREMIÈRE ANNÉE, 1830 — *Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marcy, Saoul par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Gauloiserie honnête*. — Les premiers numéros de cette année sont épuisés ; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

DEUXIÈME ANNÉE, 1831 — *Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*. — Ce dernier roman se termine en 1832.

TROISIÈME ANNÉE, 1832 — *Une Vengeance à Paris Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Haine, Les Demoiselles de Cinquans, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*, etc. — Ces deux derniers romans se terminent en 1833.

QUATRIÈME ANNÉE, 1833 — *La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Drames de l'Argent, Les Meurtriers de l'Héritier*, etc. — Ces deux derniers romans se terminent en 1834.

MORNEAU & CIE, Éditeurs,

Boîte 1986.

475 rue Craig (vis-à-vis la rue St Gabriel.)